Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 022-212202469-20260911-672026-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE POMMERET

67/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMMERET

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six le onze septembre à vingt heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence M Serge GUINARD, Maire.

Date de la convocation : 03/09/2026 Date d'affichage : 03/09/2026

ETAIENT PRESENTS : M. GUINARD S, M. HANNIGSBERG P, Mme JAFFRELOT B, Mme RENAULT C, M RENAULT P, Mme BERECHEL C, M. GUENO A, M. RAULT D, Mme BAUDOUARD Laurence, Mme MORICE DOMRAULT V, M. LE MOINE S, Mme CLEMENT C, M. VILSALMON B, Mme GOUFFIER L, M. BALCOUE, Mme DAYOT S, Mme LE TEXIER A.

ETAIENT ABSENTS : M. DRIANT C (Procuration à Mme JAFFRELOT B), M. LEGROS N (Procuration à M. RENAULT P).

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. LE MOINE Sylvain.

OBJET 7.5: FONDS D'AIDE AUX JEUNES 2026

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J.) est destiné aux jeunes en difficulté, âgés de 18 à 25 ans ayant de faibles ressources afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Le cas échéant, le F.A.J. apporte des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

❖ DECIDE de participer à hauteur de 0.35 € par habitant pour 2026.

❖ PRECISE que la dépense en résultant sera imputée au chapitre 65 (autres charges de gestion courante), article 657351 (subventions de fonctionnement aux organismes publics – GFP de rattachement).

Fait et délibéré à POMMERET, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

Le secrétaire Le Maire

SYLVAIN LE MOINE SERGE GUINARD